



**ANIP** AGENCE NATIONALE  
D'IDENTIFICATION DES  
PERSONNES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

N° 1185 /PR/ANIP/GM/SSE/SA



Palais de la Marina  
01BP2028

Cotonou - Bénin

Cotonou, le 05 septembre 2022

## Communiqué

Il nous est donné de constater que des intermédiaires ou démarcheurs prennent des dossiers des usagers qu'ils viennent présenter à l'Agence Nationale d'Identification des Personnes, alors qu'ils ne sont pas à même de répondre aux questions pouvant permettre un traitement convenable desdits dossiers. De ce fait des erreurs subsistent et créent l'insatisfaction des usagers.

Au nom de la protection des données à caractère personnel et pour assurer un service de qualité, l'ANIP se réserve le droit de frapper d'irrecevabilité les dossiers soumis par des intermédiaires outre que les professionnels agréés aux offres de droit à savoir : avocats, huissiers, notaires, commissaires-priseurs, agents d'affaires, conseils juridiques agréés par l'ANIP.

Nous comptons sur le sens de responsabilité des uns et des autres pour l'observance des présentes mesures.



  
**Cyrille GOUGBEDJI**